



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

DIALOGUE AVEC LES ORGANES STATUTAIRES TRAITANT DE QUESTIONS FORESTIÈRES

1. Le Comité des forêts, à sa vingt-troisième session, a engagé un dialogue interactif avec les présidents des commissions régionales des forêts et a examiné le rapport sur les activités des autres organes statutaires traitant de questions forestières qui lui a été présenté. Se félicitant de cette initiative, le Comité a donné des indications et adressé des encouragements à ces organes, soulignant par ailleurs que d'autres possibilités de renforcement des interactions, notamment entre le Comité et les commissions régionales des forêts, pouvaient être étudiées.
2. Une importante contribution à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session du Comité a été fournie en particulier par les commissions régionales des forêts, mais tous les organes statutaires ont formulé des recommandations intéressant le programme forestier de la FAO. Ces recommandations ont permis d'éclairer l'élaboration du document publié sous la cote COFO/2018/7.1.
3. Les rapports sur les activités des organes statutaires traitant de questions forestières, qui sont présentés au Comité, pour examen, et font l'objet des annexes 1 à 3 au présent document, émanent des organes suivants:
 - Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*
 - Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD)
 - Commission internationale du peuplier (CIP)
4. Le Comité souhaitera peut-être engager un dialogue avec les présidents des organes statutaires et donner d'autres conseils ou indications, le cas échéant.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

Annexe 1

**I. COMITÉ DES QUESTIONS FORESTIÈRES MÉDITERRANÉENNES –
*Silva Mediterranea*****A. Vingt-deuxième session du Comité *Silva Mediterranea***

1. Le Comité *Silva Mediterranea* a tenu sa vingt-deuxième session le 22 mars 2017 à Agadir (Maroc), durant la cinquième Semaine forestière méditerranéenne. Le Comité:

- a) a pris note de l'avancement de la mise en œuvre des décisions prises au cours de ses réunions extraordinaires tenues de 2012 à 2017;
- b) a reconnu le Cadre stratégique pour les forêts méditerranéennes adopté en 2013 en tant qu'outil volontaire d'établissement des priorités pour les questions forestières dans la région et de suivi des progrès réalisés en matière de traitement des principales questions forestières;
- c) a recommandé que l'on donne un nouvel élan à l'établissement d'une stratégie propre à *Silva Mediterranea*;
- d) a pris acte du remplacement du contenu technique de ses précédentes sessions par les semaines forestières méditerranéennes;
- e) a adopté l'ensemble du processus d'organisation de la sixième Semaine forestière méditerranéenne qui aura lieu en 2019;
- f) a validé l'idée d'un Mémento agrosylvopastoral méditerranéen, comme ouvrage complémentaire de l'édition 2018 de l'État des forêts méditerranéennes;
- g) a recommandé la suppression du Groupe de travail sur les mécanismes de financement durable et le réexamen de la question de l'existence du Groupe de travail sur le changement climatique;
- h) a adopté les plans de travail des autres groupes de travail pour l'exercice biennal 2017-2019;
- i) a donné son appui à la dynamique régionale en cours sur la restauration des forêts et des paysages méditerranéens.

B. Groupes de travail

2. Le Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières a mis en œuvre un certain nombre d'activités dans le cadre de l'Action menée par la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) sur le thème «Renforcer la conservation: une question clé pour l'adaptation des populations marginales ou périphériques d'arbres forestiers au changement climatique en Europe». Un document d'orientation intitulé «Les forêts marginales et périphériques: une ressource génétique clé pour améliorer la résilience des forêts européennes au changement climatique», a été publié. La Conférence finale de l'Action COST s'est tenue du 26 au 29 septembre 2016.

3. Le Groupe de travail sur le changement climatique a mené des activités dans le cadre du projet régional intitulé «Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux». Onze documents ont été publiés et deux produits numériques (une base de données et une série de cartes numériques) ainsi qu'une vidéo de 11 minutes ont été réalisés. Un atelier de deux jours a été organisé en octobre 2016 afin d'examiner les activités de REDD+ menées au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Liban, ainsi que le rôle du secteur forestier dans les contributions déterminées au niveau national de ces pays.

4. Le Groupe de travail sur la foresterie urbaine et périurbaine a élaboré un document d'orientation sur la foresterie urbaine et périurbaine en Méditerranée. Il a également constitué une base de données contenant des études de cas et élaboré une série d'indicateurs pour l'évaluation de la foresterie urbaine et périurbaine et de l'infrastructure verte dans la région méditerranéenne.

C. Restauration des forêts et des paysages dans la région méditerranéenne

5. Dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail sur la désertification et la restauration des zones arides méditerranéennes et en rapport avec la cinquième Semaine forestière méditerranéenne, il a été proposé de mettre en place une initiative régionale sur la restauration des forêts et des paysages dans le cadre du Défi de Bonn.

6. Lors du segment de haut niveau de la cinquième Semaine forestière méditerranéenne qui s'est tenu le 24 mars 2017, neuf pays méditerranéens (Algérie, Espagne, France, Iran, Liban, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie) ont approuvé l'engagement d'Agadir en faveur de la restauration des forêts et des paysages (RFP), de la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT) et des efforts de conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne. L'engagement d'Agadir propose de mettre en place une nouvelle initiative régionale méditerranéenne sur la RFP, afin d'appuyer la réalisation du Défi de Bonn et de l'Objectif de développement durable 15.

7. Cette initiative régionale méditerranéenne encourage également les autorités politiques et les administrations nationales, ainsi que les acteurs qui participent à la gestion des écosystèmes forestiers et autres terres boisées en Méditerranée, à renforcer leurs efforts respectifs dans le domaine de la RFP, dans le cadre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), des objectifs mondiaux en matière de RFP des conventions de Rio et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. L'initiative, dont l'objectif est de restaurer au moins 8 millions d'hectares d'ici à 2030, est axée sur quatre composantes principales: 1) évaluer les efforts nationaux en cours en matière de RFP; 2) renforcer la coopération régionale sur la RFP et sur la NDT; 3) assurer une coopération entre partenaires intéressés, en vue de l'élaboration d'une stratégie consensuelle et diversifiée de financement des efforts de RFP et renforcer les capacités nationales; 4) évaluer les efforts respectifs des pays par l'intermédiaire de la mise en place d'un système volontaire de suivi et de notification des efforts de RFP et de NDT adapté au contexte méditerranéen.

D. Jeunes entrepreneurs dans la région méditerranéenne

9. La question des jeunes entrepreneurs opérant dans la bioéconomie a été traitée dans une idée de projet appelée Forêt bleue, élaborée conjointement avec l'Université catholique de Louvain (UCL), le Bureau régional méditerranéen de l'Institut forestier européen (EFIMED) et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). L'Initiative Forêt bleue vise à créer un incubateur pour convertir des idées de projets forestiers dans l'économie verte méditerranéenne en stratégies d'affaires réalisables.

E. Sensibilisation et partage des connaissances

10. Le Comité a organisé conjointement avec des partenaires la cinquième Semaine forestière méditerranéenne, du 20 au 24 mars 2017 à Agadir (Maroc), sur le thème de la restauration des forêts et des paysages méditerranéens. Le principal résultat de cette manifestation, qui a rassemblé plus de 280 participants de 31 pays, a été l'adoption de l'engagement d'Agadir. La sixième Semaine forestière méditerranéenne se tiendra au Liban, du 1^{er} au 5 avril 2019, sur le thème des forêts méditerranéennes et de l'Accord de Paris, sous l'angle des défis à relever et des possibilités à saisir.

11. La nouvelle édition du rapport sur l'État des forêts méditerranéennes vise à étudier la contribution que les forêts de la région méditerranéenne apportent à la réalisation des objectifs des engagements internationaux sur les forêts.

12. Un chapitre sur les forêts méditerranéennes a été publié dans *Mediterra 2016*, le rapport phare du CIHEAM.

F. Points à examiner

13. Le Comité souhaitera peut-être encourager les États membres de *Silva Mediterranea* à:

- élaborer des activités de soutien à la création d'entreprises par des jeunes et des femmes dans la bioéconomie, pour faire face aux défis auxquels sont confrontées les forêts méditerranéennes dans un contexte de changements mondiaux;
- élaborer des projets/programmes de restauration des forêts et des paysages et solliciter l'aide de la FAO à cet égard;
- contribuer à la préparation de la sixième Semaine forestière méditerranéenne qui se tiendra au Liban en avril 2019 et s'engager pour obtenir une participation au plus haut niveau.

Annexe 2

II. COMITÉ CONSULTATIF DE LA FILIÈRE BOIS DURABLE**A. Introduction**

1. La présente annexe donne une vue d'ensemble des activités récentes menées par le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD) de la FAO et présente les recommandations relatives aux activités de l'Organisation pour l'exercice biennal 2018-2019 qui ont été formulées par le Comité consultatif à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions.

2. Le CCFBD, en sa qualité de principal organe de collaboration de la FAO avec le secteur privé dans le domaine forestier, donne des avis à l'Organisation concernant la filière bois. Il travaille en étroite interaction avec le Conseil international des associations forestières et du papier, partageant avec celui-ci des programmes et des objectifs communs et menant des activités de collaboration.

B. Résultats des récentes réunions du Comité consultatif

3. À sa cinquante-huitième session, qui s'est tenue à Berlin (Allemagne) en mai 2017, le CCFBD a donné des indications visant à guider les activités de la FAO dans divers domaines, en particulier les emballages d'origine biologique, l'application des biotechnologies aux forêts, les stratégies et les politiques en matière de bioéconomie, la promotion du bois dans le secteur du bâtiment, les réseaux de communication relatifs au secteur forestier, l'initiative de lutte contre la déforestation ainsi que la collecte et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques en matière de chaînes de valeur. Le Comité consultatif a aussi donné des indications concernant la nouvelle initiative sur le thème «Du bois durable pour un monde durable», qui devait être présentée lors d'une réunion mondiale organisée à cet effet au Siège de la FAO, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2017.

4. En particulier, le CCFBD a recommandé:

- de veiller à ce que le programme de travail relatif aux forêts soit doté de ressources suffisantes compte tenu du rôle que joue le secteur forestier dans divers domaines, notamment le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, la biodiversité et les objectifs de développement durables (ODD);
- de continuer dans le sens d'un renforcement mutuel du rôle du secteur privé, en assurant des communications plus efficaces;
- d'établir des liens entre la FAO et les réseaux de spécialistes de la communication du Conseil international des associations forestières et du papier et définir des messages-clés pour favoriser la communication dans les deux sens avec les réseaux régionaux;
- de maintenir la définition que la FAO donne des forêts;
- de faire participer le Comité consultatif à l'organisation de la conférence sur le thème «Du bois durable pour un monde durable» devant se tenir en octobre 2017;
- d'inscrire la question de l'application des biotechnologies aux forêts à l'ordre du jour des réunions régionales de dialogue sur les biotechnologies de la FAO;
- de réaliser une vidéo sur les emballages d'origine biologique et d'établir un rapport sur la lutte contre la déforestation, en tenant compte des recommandations du CCFBD.

5. La cinquante-neuvième session du Comité consultatif de la filière bois durable s'est tenue en avril 2018, au Siège de la FAO, à Rome. Les participants ont reçu des informations concernant, entre autres, le Plan à moyen terme 2018-2021 et les activités pertinentes contribuant à l'obtention des résultats attendus du programme forestier de la FAO relevant des objectifs stratégiques 2 à 5 inscrits dans le Programme de travail et budget 2018-2019.

6. En se fondant sur les exposés techniques du Secrétariat, le Comité consultatif s'est penché sur les mesures prises pour donner suite à ses décisions antérieures et il a donné des indications et apporté une contribution concernant les questions techniques examinées ainsi que dans d'autres domaines, y compris la sécurité des travailleurs du secteur forestier, la définition que la FAO donne des forêts, l'initiative «Du bois durable pour un monde durable», les initiatives relatives aux biotechnologies et les emballages d'origine biologique.

7. Le Comité consultatif a formulé les principales recommandations suivantes:

- Mettre en place les effectifs nécessaires pour un travail efficace sur les produits dérivés du bois, y compris au sein du Secrétariat du CCFBD.
- Poursuivre les travaux en matière de communication, en collaboration avec le Conseil international des associations forestières et du papier, et envisager de créer un sous-comité chargé de la communication.
- Poursuivre la recherche de nouveaux moyens de communication (en envisageant de nouveaux publics, de nouveaux messages et de nouvelles technologies et en tenant compte des différentes perspectives régionales). Il s'agira de mettre l'accent non seulement sur les forêts, mais aussi sur les produits ligneux et sur l'innovation, afin de montrer qu'il s'agit d'un secteur dynamique, capable de s'adapter aux besoins dans le monde, et d'élaborer des messages positifs à cet effet. Un domaine spécifique important en vue d'une collaboration future en matière de communication pourrait être celui des emballages d'origine biologique.
- Poursuivre la mise au point de l'initiative «Du bois durable pour un monde durable», en tenant compte des conditions et des intérêts propres aux différentes régions.
- Poursuivre l'action de promotion du bois dans le secteur du bâtiment.
- Poursuivre les efforts de collecte et de publication de statistiques sur les produits forestiers et sur les ressources forestières que la FAO met en œuvre et qui sont importants, et s'employer davantage à promouvoir l'importance que revêtent ces activités pour les décideurs et les processus internationaux.
- Poursuivre l'action visant à faire connaître les meilleures pratiques dans le cadre de l'étude de cas sur les chaînes de valeur du bois.
- Poursuivre la collaboration en matière de bioéconomie entre le Conseil international des associations forestières et du papier, le CCFBD et la FAO.
- Envisager de renforcer les efforts en matière d'éducation des travailleurs – notamment en faisant valoir la nécessité d'une action dans ce domaine lors des réunions internationales – et de collaborer avec les gouvernements à cet égard.
- Envisager de promouvoir le secteur forestier auprès des jeunes dans les pays développés. La collaboration avec l'Association internationale des étudiants en sylviculture (IFSA) pourrait offrir de nouvelles possibilités dans ce domaine.

C. Points à examiner

8. Le Comité souhaitera peut-être:

- faire siennes les recommandations formulées par le Comité consultatif à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions;
- reconnaître le rôle important que joue le CCFBD pour la représentation des intérêts du secteur privé dans le cadre de l'initiative «Du bois durable pour un monde durable» et inviter les pays à apporter une contribution aux activités menées au titre de cette initiative, comme l'a recommandé le Comité consultatif;
- demander à la FAO d'accorder suffisamment d'attention au secteur forestier dans le cadre de ses activités relatives aux biotechnologies et à la bioéconomie, et inviter le CCFBD à continuer de donner des avis à cet égard à l'Organisation.

Annexe 3

III. COMMISSION INTERNATIONALE DU PEUPLIER

A. Introduction

1. La Commission internationale du peuplier (CIP) a été créée en 1947, puis placée dans le cadre de l'Organisation en tant qu'organe relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Elle est composée de 38 pays membres. La CIP vise à promouvoir la culture, la conservation et l'utilisation des plantes de la famille des *Salicaceae*, dont font partie les peupliers et les saules. Depuis septembre 2012, la Commission fait l'objet d'un processus de réforme institutionnelle globale visant à élargir son champ d'application géographique, biologique et technique en intégrant un éventail plus large de genres et d'espèces à croissance rapide, dont les caractéristiques analogues permettent des usages industriels et énergétiques et des applications environnementales, tout en maintenant le mandat actuel de la CIP couvrant le peuplier et le saule.

B. Le processus de réforme

2. La CIP et son Comité exécutif ont poursuivi la réforme de la Commission et ont tenu le Comité des forêts régulièrement informé de l'état d'avancement du processus, lors de ses trois sessions tenues depuis 2012. La CIP a reçu à son tour des encouragements de la part du Comité des forêts et la proposition de réforme a été soumise à la Commission, pour décision, à sa vingt-cinquième session, en septembre 2016.

3. À la vingt-cinquième session de la Commission, les 23 membres présents et autorisés à voter ont procédé à un vote à scrutin secret. Les membres présents et votants se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la réforme de la CIP, mais le seuil des 25 votes nécessaires pour une décision à la majorité des deux tiers des 38 membres de la Commission n'a pas été atteint. Compte tenu du soutien exprimé en faveur de la réforme, les nouveaux membres et les membres sortants du Comité exécutif sont convenus de donner suite à l'engagement de poursuivre le processus de réforme de la CIP. La Commission a recommandé de convoquer la quarante-neuvième session de son Comité exécutif en concomitance avec la session du Comité des forêts qui tiendra en 2018 au Siège de la FAO, à Rome (Italie), et à laquelle participeront les États Membres de la FAO, afin de permettre aux membres de la CIP de répéter la procédure de vote, dans l'espoir d'assurer une plus grande participation¹.

4. La CIP a également envisagé de réorganiser ses groupes de travail. Conformément aux recommandations formulées par son Comité exécutif à sa quarante-septième session, tenue en 2014, une éventuelle restructuration des groupes de travail n'exigerait aucune modification de la Convention. À sa quarante-huitième session, en 2016, le Comité exécutif est convenu des nouveaux thèmes et champs d'action suivants pour les groupes de travail:

- a) taxonomie, nomenclature et enregistrement;
- b) domestication et conservation des ressources génétiques;
- c) santé des plantes, résilience face aux menaces et changement climatique;
- d) moyens d'existence durables, utilisation des terres, produits et bioénergie;
- e) services environnementaux et services écosystémiques;
- f) politiques, communication et diffusion.

¹ FO:IPC/17/REP, paragraphe 42. d) et 48.

C. Points à examiner

5. Le Comité souhaitera peut-être:

- prendre note avec satisfaction de l'état d'avancement du processus de réforme et inviter à donner suite aux mesures convenues;
- examiner les résultats des travaux menés par la CIP au cours de ces deux dernières années et donner des avis au Comité exécutif de la Commission concernant les mesures supplémentaires qui pourraient être prises, y compris l'examen de nouvelles espèces susceptibles d'intéresser les pays tropicaux.